

CONTRAT D'APPORT EN NATURE DE TITRES

ENTRE

Fabrice BOLTRI

Agnès BOLTRI BERNARD

En qualité d'Apporteurs

ET

B&B FINANCES

En qualité de Bénéficiaire

CONTRAT D'APPORT EN NATURE DE TITRES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Fabrice, Ludovic, Pascal BOLTRI, né le 20 mars 1980 à Valence (Drôme - 26000) de nationalité française, domicilié à Avignon (84000) 23 rue du Vieux Sextier**
- **Madame Agnès, Claude BERNARD épouse BOLTRI, née le 23 mai 1979 à Marseille (Bouches du Rhône -13001) de nationalité française, domiciliée à Avignon (84000) 23 rue du Vieux Sextier**

Ci-après dénommés « l'(es) apporteur(s)»,

ET

- **La Sarl «B&B FINANCES», Société à responsabilité limitée au capital d'un million cent soixante-cinq mille sept cent vingt-six (1.165.726) euros ayant son siège social à Avignon (84000) 23 rue du Vieux Sextier en cours d'immatriculation au RCS d'Avignon Dûment représentée Monsieur Fabrice BOLTRI, un gérant dûment habilité à cet effet**

Ci-après dénommée « la société bénéficiaire »,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION D'APPORT DE TITRES FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

- (i) Les apporteurs sont régulièrement propriétaires de cent soixante-dix mille (170.000) actions de la société BK BOLLENE société par actions simplifiée au capital de cent soixante-dix mille (170.000) euros ayant son siège social à Bollène (84500) Rond-Point des Portes de Provence et immatriculée au RCS d'Avignon sous le n° 809 998 909, dans les proportions suivantes :

Apporteurs	Nombre de titres
Fabrice BOLTRI	169.999
Agnès BOLTRI BERNARD	1
Total	170.000

- (ii) La société a pour objet social principal : « La gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location gérance, de tout fonds de commerce de restauration à service rapide, à enseigne BURGER KING »
- (iii) Le capital de la société d'un montant de 170.000 € est divisé en 170.000 actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie.
- (iv) Dans le cadre d'un projet de restructuration du groupe BK BOLLENE, les Parties sont convenues que les Apporteurs apportent la totalité des actions leur appartenant dans le capital de la Société au profit du Bénéficiaire (les « **Titres Apportés** »).
- (v) Selon décision en date du 10 mai 2024 la collectivité des associés fondateurs de la Société Bénéficiaire a désigné le cabinet Odycée Nexia SAS, prise en la personne de M. Sylvain Lavagna, sis 17 boulevard Augustin Cieussa – 13007 Marseille, en qualité de commissaire aux apports (le « **Commissaire aux Apports** »)
- (vi) Le présent contrat d'apport a pour objet de fixer les modalités et conditions de cet apport.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

I. Description et évaluation de l'apport

Par les présentes, les apporteurs apportent à la société « B&B FINANCES », sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, cent soixante-dix mille (170.000) actions d'un (1) euro de valeur nominale qu'ils détiennent dans la société « BK BOLLENE », selon la répartition stipulée au point (i) du préambule.

Les titres apportés ont été valorisés d'un commun accord entre les parties à la somme totale d'un million cent soixante-cinq mille sept cent vingt-six euros (1.165.726 €) soit 6,85721...€ pour chacune des actions apportées.

II. Rémunération de l'apport

En rémunération des titres apportés ci-dessus désignés il sera attribué aux apporteurs :

- 1.165.726 (un million cent soixante-cinq mille sept cent vingt-six) parts, en pleine propriété, d'un montant nominal d'un (1) euro chacune, numérotée de 1 à 1.165.726, de la société « B&B FINANCES » qui seront émises au pair, selon la répartition suivante :

Apporteurs	Nombre d'actions apportées de BK Bollène	Valeur de l'apport	Nombre de parts attribuées de B&B FINANCES
Fabrice BOLTRI	169.999	1.165.719	1.165.719
Agnès BOLTRI BERNARD	1	7	7
Total	170.000	1.165.726	1.165.726

Soit un total d'un million cent soixante-cinq mille sept cent vingt-six (1.165.726) euros, égal à la valeur de l'apport telle qu'arrêtée ci-dessus.

Engagement de conservation : Les apporteurs s'engagent à conserver les titres reçus en contrepartie de leur apport, pendant une période minimale de 3 années

III. Condition suspensive

L'apport ci-dessus consenti est soumis :

- à la condition suspensive de son approbation par décision unanime des associés de la société « BK BOLLENE ».
- à la vérification de la valeur attribuée aux Titres Apportés par le Commissaire aux Apports, aux termes d'un rapport qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce du siège du Bénéficiaire

IV. Propriété - Jouissance

La société « B&B FINANCES » aura la propriété des Titres Apportés et en aura la jouissance, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive, à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Avec effet au 10 mai 2024 (la « **Date de Réalisation des Apports** »).

A compter de cette date, le Bénéficiaire bénéficiera de l'ensemble des droits qui sont ou qui deviendraient attachés aux Titres Apportés. Le Bénéficiaire aura notamment droit à compter de cette même date à tout dividende mis en distribution sur les Titres Apportés.

V. Déclarations fiscales

1 – Droits d'enregistrement

La société bénéficiaire déclare soumettre l'apport des titres décrit ci-dessus :

- au régime des apports ordinaires de droits sociaux pour la portion rémunérée par l'attribution de parts et/ou actions sociales ;
- à savoir, l'exonération du droit d'enregistrement ; s'agissant d'apports purs et simples avec engagement de conservation des titres.
- le présent contrat sera annexé aux statuts constitutifs du bénéficiaire

2 – Impôt direct

L'apporteur déclare, en ce qui concerne l'imposition des plus-values d'apport, relever du régime fiscal édicté par les articles 150-O B TER du code général des impôts, consistant en un report d'imposition de la plus-value réalisée, sous réserve des conditions visées audit article.

Les Parties s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de tout impôt ou taxe résultant ou procédant de la réalisation définitive de l'apport.

VI. Dispositions diverses

Origine de propriété

L'apporteur déclare :

- qu'il est seul propriétaire des titres de la société « BK BOLLENE » faisant l'objet de son apport ;
- qu'il a tous pouvoirs et capacité de les transférer ;
- que les actions ne font pas l'objet de prêt à usage, de nantissement, promesse de nantissement, de convention de portage ou de croupier, ou autres mesures de nature à entraîner leur inaccessibilité ou l'opposabilité à la Société Bénéficiaire de leur apport.

Evaluation de l'apport en nature

L'apport en nature affranchi de tout passif est évalué, à la somme totale d'un million cent soixante-cinq mille sept cent vingt-six (1.165.726) euros et fera l'objet d'un rapport établi par un commissaire aux apports désigné conformément à la Loi.

Agrément et opposabilité

La société «B&B FINANCES» devra avoir été, au plus tard au jour de la réalisation définitive de l'apport, agréée en qualité de nouvelle associée de la société «BK BOLLENE»

L'apport s'il se réalise, devra être rendu opposable à la société «B&B FINANCES » dans les conditions prévues par la Loi.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport des droits sociaux, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société «B&B FINANCES ».

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les parties font élection de domicile en leur adresse respective stipulée dans les comparutions.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de l'apport, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait le 11 juin 2024

Signataires	Signatures
Fabrice BOLTRI	 EDEC0D041849409...
Agnès BERNARD BOLTRI	 091D1646237B491...